

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 9 232 359,884 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,487 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1-Portefeuille-titres		7 379 659,322	7 007 370,046
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 511 353,072	4 450 742,672
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 868 306,250	2 556 627,374
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 876 647,731	1 854 386,130
a-Placements monétaires	3	1 709 525,333	1 494 085,471
b-Disponibilités	4	167 122,398	360 300,659
AC 3-Créances d'exploitation	5	2 995,353	8 763,646
TOTAL ACTIF		9 259 302,406	8 870 519,822
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	16 864,308	15 907,563
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 078,214	9 762,202
TOTAL PASSIF		26 942,522	25 669,765
CP 1-Capital	8	8 883 961,353	8 570 462,971
CP 2-Sommes distribuables		348 398,531	274 387,086
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	348 398,531	274 387,086
ACTIF NET		9 232 359,884	8 844 850,057

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	319 284,424	306 329,552
a-Dividendes		154 621,845	158 701,740
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		164 662,579	147 627,812
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	183 006,002	119 192,589
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		502 290,426	425 522,141
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 140 940,108	- 138 018,344
REVENU NET DES PLACEMENTS		361 350,318	287 503,797
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	13	- 17 075,301	- 16 877,249
RESULTAT D'EXPLOITATION		344 275,017	270 626,548
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		4 123,514	3 760,538
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		348 398,531	274 387,086
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 4 123,514	- 3 760,538
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 36 388,634	254 476,196
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 132 842,426	2 176,577
Frais de négociation des titres		- 4 201,967	- 3 104,361
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		70 841,990	524 174,960

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	70 841,990	524 174,960
a-Résultat d'exploitation	344 275,017	270 626,548
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 136 388,634	254 476,196
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 132 842,426	2 176,577
d-Frais de négociation de titres	- 4 201,967	- 3 104,361
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	316 667,837	262 344,693
a-Souscriptions	402 856,885	1 094 438,889
Capital	164 624,785	426 243,842
Régularisation des sommes non distribuables	179 734,095	543 810,477
Régularisation des sommes distribuables	58 498,005	124 384,570
b-Rachats	- 86 189,048	- 832 094,196
Capital	- 34 903,960	- 320 329,423
Régularisation des sommes non distribuables	- 37 732,453	- 416 357,661
Régularisation des sommes distribuables	- 13 552,635	- 95 407,112
VARIATION DE L'ACTIF NET	387 509,827	786 519,653
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	8 844 850,057	8 058 330,404
b- en fin d'exercice	9 232 359,884	8 844 850,057
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 581 963,831	3 476 049,412
b- en fin d'exercice	3 711 684,656	3 581 963,831
VALEUR LIQUIDATIVE	2,487	2,469
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	0,73%	6,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2019

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA MODERE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ADWYA	6 041	20 891,538	15 102,500	0,16%
AMEN BANK	5 160	133 843,850	150 620,400	1,63%
ATTIJARI BANK	12 342	320 072,251	407 261,316	4,41%
BIAT	3 680	325 408,790	422 427,200	4,58%
BT	27 800	148 440,444	215 172,000	2,33%
CIL	2 353	36 281,703	35 177,350	0,38%
CITY CARS	17 467	166 895,541	128 277,648	1,39%
DELICE HOLDING	13 881	186 287,334	144 612,258	1,57%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 580	105 752,456	126 039,540	1,37%
EURO-CYCLES	7 198	114 638,853	135 106,460	1,46%
ONE TECH HOLDING	39 135	414 096,260	542 763,315	5,88%
PGH	30 325	220 065,316	397 864,000	4,31%
SAH	29 205	230 942,920	346 020,840	3,75%
SFBT	47 723	367 791,868	909 552,657	9,85%
TELNET HOLDING	12 202	111 435,710	113 649,428	1,23%
UIB	18 504	336 328,812	421 706,160	4,57%
TOTAL		3 239 173,646	4 511 353,072	48,86%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Emprunts des sociétés				
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	200 000,000	202 659,235	2,20%
ATL 2013-1	1 500	30 000,000	31 132,590	0,34%
ATL 2014-3	900	54 000,000	57 018,793	0,62%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	120 725,114	1,31%
ATL 2019-1	4 500	450 000,000	452 966,558	4,91%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1000	80 000,000	82 867,760	0,90%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	100 000,000	105 216,175	1,14%
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CA TF	1 000	40 000,000	41 552,787	0,45%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 232,787	1,33%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	350	14 000,000	14 038,756	0,15%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	90 000,000	90 576,472	0,98%
HL 2014-1	1 500	60 000,000	60 644,459	0,66%
HL 2015-2	800	64 000,000	67 063,817	0,73%
HL 2016-2	1 000	80 000,000	80 466,710	0,87%
HL 2017-03	1 000	100 000,000	106 147,946	1,15%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 002,732	1,12%
TL SUBORDONNÉ 2018	500	50 000,000	54 207,123	0,59%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	20 000,000	20 057,967	0,22%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	60 000,000	62 378,164	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	92 000,000	96 722,164	1,05%
TUNISIE LEASING 2018-1	1700	170 000,000	177 282,317	1,92%
UIB 2009-1	500	25 000,000	25 537,05	0,28%
TUNISIE LEASING&FACTORING 2019	2 600	260 000,000	272 433,967	2,95%
Total 1		2 374 000,000	2 447 931,443	26,51%
Emprunts d'Etat				
	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	182 279,368	1,97%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	98 959,403	1,07%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	139 136,036	1,51%
Total 2		404 796,000	420 374,807	4,55%
Total 1+2		2 778 796,000	2 868 306,250	31,07%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 6 017 969,646 DT contre 5 517 293,612 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 500 676,034 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	784 602,750
Emprunts des sociétés	710 000,000
Emprunts d'Etat	0,000
Total	1 494 602,750

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	583 830,716	453 288,290	0,000	- 130 542,426
Emprunts des sociétés	307 796,000	0,000	307 796,000	0,000
Emprunts d'Etat	102 300,000	0,000	100 000,000	- 2 300,000
Total	993 926,716	453 288,290	407 796,000	-132 842,426

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 709 525,333 DT soit 18,52% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Date de souscription	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Placements à terme						
PAT (STB)	25/12/2019	90	TMM+5,5%	500 000,000	501 017,486	5,43%
PAT (BNA)	05/11/2019	90	TMM+4%	200 000,000	202 942,820	2,20%
PAT (ATB)	13/12/2019	90	TMM+4,5%	450 000,000	452 298,689	4,90%
PAT (BNA)	13/12/2019	90	TMM+6,5%	550 000,000	553 266,338	5,99%
Total				1 700 000,000	1 709 525,333	18,52%

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2019 à 167 122,398 DT, soit 1,81 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 2 995,353 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 26 942,522 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 1,55 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 995,353 DT contre 8 763,646 DT au 31/12/2018 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 16 864,308 DT contre 15 907,563 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	11 112,742	10 377,314
Dépositaire	5 751,566	5 530,249
Total	16 864,308	15 907,563

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 078,214 DT contre 9 762,202 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
CAC	7 207,962	6 985,945
Publication	200,000	200,000
Etat	1 819,192	1 781,485
Conseil du marché financier (CMF)	851,060	794,772
Total	10 078,214	9 762,202

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	8 570 462,971
Nombre de titres	3 581 963,831
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	164 624,785
Nombre de titres émis	164 624,785

Rachats effectués

Montant	34 903,960
Nombre de titres rachetés	34 903,960

Capital au 31-12-2019

Montant ⁽²⁾	8 700 183,796
Nombre de titres ⁽¹⁾	3 711 684,656
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 8 883 961,353DT détaillé comme suit :

(2)	8 700 183,796
Résultat 2018 capitalisé	274 387,086
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	40 821,856
Variation des différences d'estimation	-136 388,634
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-132 842,426
Régularisation des sommes non distribuables	142 001,642
Frais de négociation de titres	- 4 201,967
Capital au 31/12/2019	8 883 961,353

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 348 398,531DT, contre 274 387,086 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultat distribuable	344 275,017	270 626,548
Régularisations	4 123,514	3 760,538
TOTAL	348 398,531	274 387,086

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 319 284,424 DT contre 306 329,552 DT au 31/12/2018, ils se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	154 621,845	158 701,740
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	21 327,772	24 895,936
Intérêts obligations des sociétés	143 334,807	122 731,876
TOTAL	319 284,424	306 329,552

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 183 006,002DT contre 119 192,589DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les avoirs bancaires	11 733,482	17 624,844
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	7 511,789	53 579,800
Revenus des Placements à Terme	163 760,731	47 987,945
TOTAL	183 006,002	119 192,589

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 140 940,108 DT, contre 138 018,344 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	117 549,049	115 032,855
Rémunération du dépositaire	23 391,059	22 985,489
TOTAL	140 940,108	138 018,344

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 17 075,301 DT, contre 16 877,249 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	7 842,451	7 823,177
Redevance CMF	9 002,236	8 809,611
Publicités et publications	200,000	200,000
Commissions bancaires	22,214	35,661
Impôts et taxes	8,400	8,800
Total	17 075,301	16 877,249

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,135	0,119	0,097	0,089	0,074
Charges de gestion des placements	-0,038	-0,039	-0,034	-0,032	-0,029
Revenu net des placements	0,097	0,080	0,063	0,057	0,044
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,093	0,076	0,059	0,053	0,040
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,001	0,002	0,002	0,004
Sommes distribuables de l'exercice	0,094	0,077	0,061	0,055	0,044
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,037	0,071	0,102	0,148	-0,074
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,036	0,001	-0,012	-0,033	-0,009
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,074	0,071	0,090	0,114	-0,084
Résultat net de l'exercice	0,020	0,147	0,149	0,167	-0,040
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,074	0,071	0,090	0,114	-0,084
Régularisation du résultat non distribuable *	-0,002	0,003	0,003	0,009	-0,005
Sommes non distribuables *	-0,076	0,074	0,093	0,123	-0,089
Valeur liquidative	2,487	2,469	2,318	2,164	1,986
Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,19%	0,19%	0,21%	0,20%	0,23%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,83%	3,08%	2,69%	2,60%	2,36%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 975 980,071 DT.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.